



La-Feuille Verte

FÉVRIER 2021 / n°238. / 2,80 €

VŒUX POUR 2021

« Ce que nous infligeons à la planète, nous nous l'infligeons à nous-mêmes. » (1)

Voilà qui devrait être le premier enseignement de cette crise de la Covid-19 : maltraiter la biodiversité, c'est maltraiter l'humain. Mon premier vœu est que notre société dite développée ait pris la mesure de sa vulnérabilité.

L'humain s'était placé au-dessus de la nature, ce qui consistait à la dompter, à l'organiser et à la faire fructifier à son seul bénéfice. Cette approche a permis de développer des merveilles d'ingéniosité, mais elle n'a pas pris en compte les limites de notre planète. L'urgence est donc de trouver des modèles de société qui nous permettent de vivre sans déséquilibrer le milieu dont nous dépendons.

Mon second vœu est que l'homme exploite sa matière grise, une des rares ressources sur cette planète notoirement sous-exploitée, mais un atout de taille, afin de répondre à cette urgence.

Mais pour le moment, c'est la peur du lendemain qui est le moteur de cette recherche, alors que cela devrait être le désir. Il nous faut proposer aux jeunes générations un avenir plus attractif que le monde du consommateur toujours plus. Comment passer rapidement de notre société de consommation à une société plus sobre, plus solidaire, sans user de la violence ? Tout cela dépend de nous, écologistes. Mon troisième vœu est donc que nous sachions trouver pour la jeunesse une voie désirable, qui lui donne de l'espoir.

Bonne année à toutes et à tous.

Suzy Antoine,
pour le CLFV



(1) Isabelle Autissier, *Après. Choix d'autrices et de textes par Juliette Hirsch et Florence Noiville, Sock, 2020*

édito

BESANÇON PPDC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Sommaire

P 2 : Quelques changements dans l'élaboration de *La Feuille Verte*

P 3-4 : 2021 : encore une bonne année pour le vélo ?

P 5-6 : Dans la Loue, les truites se meurent

P 6 : Homéo... parti

P 7-8-9 : Un électrochoc pour changer de politique économique ?

P 10-11-12 : Quand c'est non, c'est non !

P 12 : Comment recevoir *La Feuille Verte* ?

P 13-14 : Laye, Yaya, Sékou et les autres

P 15-16 : Quels parcours pour les demandeurs d'asile en France ?

P 17 : Les primaires écologistes

P 18-19 : Science et écologie

P 20-21-22 : Pascal Coupot, le rebelle

P 22 : Où trouver EELV au plus près de chez vous ?

P 23 : Bulletin d'adhésion / dons

P 24 : Relooking et bonne année !



Bricolage

QUELQUES CHANGEMENTS DANS L'ÉLABORATION DE LA FEUILLE VERTE

2

Dans *La Feuille Verte* précédente, GG faisait état des difficultés que nous avons rencontrées pour l'impression et l'envoi de notre revue régionale. J'apporte ici quelques précisions et vous fais part des solutions trouvées.

D'abord, nous avons changé de photocopieur. Auparavant, nous disposions d'une machine très performante, qui pliait et agrafait les documents, ce qui nous permettait d'avoir la main sur l'entière conception du journal. Mais elle était très chère à la location et grevait notre budget de fonctionnement. Le BER a donc pris la décision de ne pas reconduire le contrat et d'acquérir un copieur plus petit, correspondant à un travail de bureautique quotidien, mais beaucoup moins performant. Du coup, l'impression de *La Feuille Verte* a été confiée à un imprimeur, allongeant la durée de l'opération (il faut compter 3 à 4 jours) mais libérant la journée de celle qui s'en occupait, c'est-à-dire moi. Bien entendu, la pandémie de la Covid 19 nous a demandé une adaptation aux règles sanitaires. Il n'était plus possible de faire venir, pour le pliage et l'étiquetage des journaux, des militants dans notre local au 77, Grande Rue, trop petit et trop encombré par des vestiges de campagne électorale municipale. C'est ainsi que nous avons décidé de faire cela dans mon salon/salle à manger, plus spacieux, plus lumineux, mieux chauffé. Mais il n'était plus question de faire appel à une liste large de

militants bisontins, quatre à cinq personnes suffisant à la tâche. Un grand merci à Gisèle et Michel Chapuis, qui viennent régulièrement nous aider.

L'existence de *La Feuille Verte* tient à toutes ces bonnes volontés mises bout à bout : celles des contributeurs, celles des plieurs/colleurs, celles du CLFV... Un grand merci à toutes ces personnes !

Suzy Antoine





2021 : ENCORE UNE BONNE ANNÉE POUR LE VÉLO ?

En 2020, les cyclistes ont vu la mise en place de plusieurs mesures, prises dans le cadre de la crise sanitaire : opération « Coup de pouce vélo, réparation », 50 € pour la remise en état de sa bicyclette ; opération « Coup de pouce vélo, remise en selle », une séance gratuite en vélo avec un accompagnateur pour reprendre confiance (1). Mais aussi : parution du décret d'application pour le « Forfait mobilité durable » (2) versé aux personnes se rendant régulièrement au travail à vélo, création d'une « Académie des métiers du vélo » destinée à former des mécaniciens, etc.

Le mouvement était déjà engagé, mais la crise du Covid-19 l'a accéléré : la pratique du vélo, en France, a augmenté en moyenne de 10 % en 2020 malgré la baisse des déplacements liée aux confinements. 2020 a été une bonne année pour le vélo !

Cet engouement va-t-il se poursuivre en 2021 ?

Il semble que oui. Le vélo en ville a été vu initialement comme une protection contre le virus car il pare à la promiscuité dans les transports en commun, tout en évitant les problèmes liés à la congestion urbaine. On pourrait donc craindre qu'une fin ou au moins un tassement de la crise sanitaire ne voie les anciennes habitudes de déplacement reprendre le dessus. Mais de nombreux usagers disent le contraire : « *On essaie le vélo... et on l'adopte* », c'est le premier pas qui coûte. Il n'en reste pas moins que l'usage de la bicyclette dans les trajets du quotidien est encore marginal comparé à ce qui se passe dans d'autres pays européens, et même en France dans certaines villes pilotes comme Strasbourg, Grenoble ou Nantes.

Pour consolider et amplifier ce mouvement, l'État et les collectivités doivent passer à la vitesse supérieure. Et c'est payant : il suffit de regarder l'évolution récente de la situation à Grenoble. Quelques exemples d'actions qui démarrent :



À l'échelle nationale, dans le cadre des deux ans du Plan vélo gouvernemental, sept projets portés par des collectivités ont été retenus en Bourgogne-Franche-Comté à la suite de l'appel à projets « Continuités cyclables » pour l'année 2020 (3), avec comme objectif la résorption de discontinuités des itinéraires cyclables et donc la sécurisation des déplacements. Parmi ces projets : la mise en site propre et en sécurité des 5 km de l'EuroVéloroute n°6 entre Dampierre-sur-le-Doubs et Colombier-Fontaine, opération portée par le Conseil départemental et attendue de longue date par les cyclistes sur le trajet Besançon-Montbéliard ; la création de 120 m de voie verte en encorbellement sur le Pont de Velotte à Besançon, opération portée par Grand-Besançon-Métropole ; et encore les deux liaisons cyclables Marzy-Nevers (2,1 km) et Varennes-Vauzelles-Nevers (1 km). À l'échelle nationale encore, le fonds créé pour encourager la pratique du vélo a été multiplié par 3 et porté à 60 millions d'euros : il aidera les collectivités à pérenniser les pistes cyclables temporaires créées pendant le premier confinement.



À l'échelle régionale, dans le projet de plan vélo adopté le 9 octobre 2020, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a indiqué clairement sa volonté de « faire progressivement de la mobilité vélo un axe prioritaire des politiques d'aménagement du territoire » (4). Dans ce document fort intéressant, les douze premières pages concernent « Le vélo dans les déplacements quotidiens » alors que « Le vélo comme outil de développement touristique et économique » ne vient qu'après, avec seulement sept pages ! Un signe... Ce document se termine par une feuille de route qui fait la part belle au « Développement de la mobilité dans les territoires » et au « Renforcement de l'intermodalité ».

À l'échelle départementale, le Doubs sera doté de plus de 2 000 km d'itinéraires cyclables à l'horizon 2026 et veut mener une politique cyclable : favoriser les modes de déplacement doux, valoriser les voies vertes, accompagner les établissements publics de coopération intercommunale et les communes dans leur propre schéma cyclable.



Le vélo, donc, commence à être considéré par les collectivités et par l'État, comme un moyen de déplacement à part entière, ne se limitant pas au loisir. Il serait temps, quand on sait que 65 % des déplacements quotidiens de moins de 5 km, se font actuellement toujours en voiture. Les associations, tant nationales comme la FUB que locales (5), sont un aiguillon qui a largement contribué à cette mutation. Elles seront vigilantes et exigeront que les paroles deviennent des actes, avec des financements à la hauteur des besoins, ce qui n'est aujourd'hui que rarement le cas.

De nouvelles équipes municipales se mettent en place, d'autres élections locales approchent. Le vélo au quotidien doit devenir central dans les politiques publiques de mobilité. Il ne s'agit pas de mettre des pistes cyclables par-ci, des abris-vélos par-là, mais de prendre en compte la diversité des réponses à LA question : « Pourquoi les habitants n'utilisent-ils pas le vélo ? » Des réponses qui peuvent être : c'est un moyen de déplacement du pauvre ; je n'y ai pas pensé, ou je n'ai jamais essayé ni franchi le pas ; c'est dangereux ; je ne sais pas où garer mon vélo en sécurité ; j'ai peur ; c'est fatigant ; il n'y a pas de locations de vélos ; je ne veux pas respirer la pollution des autres... La FUB et les associations locales sont prêtes à coopérer avec les autorités à tous les niveaux.

Et en guise de post-scriptum, une bonne nouvelle pour ceux qui souhaitent prendre le train avec leur vélo. Le décret, très attendu des cyclistes, relatif à l'emport de vélos non démontés à bord des trains de voyageurs a été publié le 19 janvier 2021 au *Journal officiel*. Il précise que tous les trains doivent avoir des emplacements pour les vélos. On trouvera plus de détails sur le site de « Vélo et Territoires » (6). Une restriction cependant : cette obligation ne concerne que les trains neufs commandés après le 15 mars 2021.



Sachant que des trains de plus de 30 ans circulent encore en Bourgogne-Franche-Comté, à côté des nouveaux TER déjà bien équipés, on trouvera encore un certain temps des vieux trains Corail transformés en TER avec des accès vélo acrobatiques. Mais ne bouillons pas notre plaisir ! Un autre décret à venir devrait obliger d'implanter dans toutes les gares des stationnements sécurisés pour vélos.

Bernard Lachambre



- (1) Les opérations « Coup de pouce vélo » sont portées par l'État en partenariat avec la FUBICY. <https://www.coupdepoucevelo.fr/auth/home>.
- (2) D'un montant maximum de 400 € pour les entreprises privées et de 200 € pour les collectivités, le « Forfait mobilité durable » est laissé, hélas, au bon vouloir des employeurs.
- (3) Les 186 projets lauréats en 2020 bénéficieront d'une aide totale de 70 millions d'euros de subventions afin de réaliser des projets d'aménagements cyclables dont le budget total se monte à 425 M€. Pour en savoir plus : <https://www.francemobilites.fr/cartographie-laureats#velo-cc>
- (4) Pour en savoir plus : http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2020_10_09_plan_velo_region_avec_fiche_delib.pdf
- (5) La FUB, ex FUBICY, Fédération des usagers de la bicyclette <https://www.fub.fr/> regroupe 417 associations en France, dont une quinzaine en Bourgogne-Franche-Comté. Voir la liste des membres sur ce site. N'hésitez pas à adhérer !
- (6) Pour en savoir plus : <https://www.velo-territoires.org/actualite/2021/01/20/intermodalite-nouvelle-reglementation/> Le réseau « Vélo et Territoires » regroupe des collectivités locales mobilisées pour construire la « France à vélo en 2030 ».



DANS LA LOUE, LES TRUITES SE MEURENT

Le président de la Fédération de pêche du Doubs, Gérard Mougin, vient d'interpeller le préfet sur la mortalité massive des truites dans la Loue. Les poissons sont victimes d'une maladie appelée saprolégniose, qui ne s'attaque qu'aux poissons affaiblis et qui finit par les tuer. Une dizaine d'années après la première vague de mortalité de truites et d'ombres qui avait affecté la Loue, c'est un nouveau coup dur pour les amoureux de la rivière et de sa belle vallée. Les études conduites par l'Université de Franche-Comté ont montré que la pollution par les pesticides et les excès de nitrates et de phosphates étaient responsables de la dégradation des milieux aquatiques à l'origine de ces hécatombes. L'agriculture intensive et les déficiences de l'assainissement sont en cause.

Trop de nitrates et de phosphates

Avec le développement de l'élevage intensif et l'augmentation de la production du comté, la quantité d'effluents d'élevage (fumier, purin, lisier) à épandre dans les champs a dépassé les capacités d'épuration naturelle. La situation est d'autant plus grave que cela se situe dans une région karstique, avec des sols très légers qui n'ont pas la capacité de filtrer l'eau et de retenir les fertilisants. En période de pluie, le lessivage des prairies entraîne une forte augmentation des teneurs en éléments nutritifs des rivières comtoises : Doubs, Loue, Lison, Dessoubre, Cusencin, etc. Ce phénomène a été encore accentué par la généralisation du lisier, plus sensible que le fumier au lessivage.

Dans une interview à *L'Est Républicain* du 7 janvier 2021, le chercheur en hydroécologie François Degiorgi rappelle qu'un rapport avait déjà été sorti en 2000 pour dire que « la Loue se cassait la gueule et qu'en 1990 c'était déjà la catastrophe pour les insectes ». Or les insectes sont la base de la nourriture des truites, et la situation a continué à se dégrader pour arriver aux hécatombes de poissons de 2010. Pour les ONG de l'environnement, regroupées au sein du collectif SOS Loue et Rivières Comtoises, la seule solution serait de passer au bio, en dix ans,

l'ensemble de la filière comté. La baisse de production qui en résulterait soulagerait les rivières alors que le revenu des agriculteurs pourrait être maintenu par les économies d'intrants réalisées (1) et par du lait bio un peu mieux payé aux agriculteurs.

L'assainissement en cause aussi

On sait depuis le début du vingtième siècle que la Loue est une résurgence du Doubs. Une partie des eaux qui alimentent la source de la Loue provient du Doubs en aval de Pontarlier et la qualité de cette eau subit les effets néfastes de l'augmentation de la population et des activités économiques de l'agglomération pontissalienne. Par exemple, les analyses de l'Agence de l'Eau détectent, à Mouthier-Haute-Pierre, des centaines de micro-polluants (2). Certes, chaque micro-polluant est présent à une concentration

inférieure aux normes de potabilité, mais les effets cumulés de ces substances, même à faible dose, sont problématiques pour la faune aquatique.

À Ornans, le rapport du délégataire chargé de l'assainissement signale depuis plusieurs années aux responsables de la commune la saturation de la station d'épuration à certaines périodes. D'autre part, plusieurs centaines de maisons de la commune ne sont pas raccordées au système d'assainissement collectif et on a encore des déversements directs d'eaux usées dans la rivière. Heureusement, la nouvelle maire Isabelle Guillame et l'équipe municipale qui viennent d'être élues ont décidé de faire de ces questions une priorité. Ce sont deux chantiers qui vont être lancés, sans attendre la prise de compétence « assainissement » par la Communauté de communes : la rénovation de la station d'épuration et les raccordements au système d'assainissement en liaison avec le réaménagement du centre-ville. Les associations environnementales vont suivre ces questions avec attention, mais c'est une bonne nouvelle pour les truites...



On l'aura compris : la situation des rivières comtoises ne pourra s'améliorer que si des mesures drastiques sont enfin prises sur l'ensemble des bassins versants, à la fois pour réduire les quantités d'azote, de phosphates et de toxiques et pour améliorer tous les systèmes d'assainissement.

Gérard Mamet



1) Un **intransit** est un élément qui entre dans un processus de production. En agriculture, ce sont les engrais, les amendements, les pesticides et les semences. On y ajoute tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de l'exploitation et qu'il faut généralement acheter à l'extérieur : matériel, carburant, aliment du bétail, produits vétérinaires, etc.

2) Un **micro-polluant** est une substance minérale, organique ou radioactive polluante, présente dans l'eau, l'air ou le sol, à très faible concentration, mais qui peut avoir une action toxique sur les organismes et les écosystèmes. Ce sont, par exemple, les métaux lourds, les hormones, les résidus de médicaments, de pesticides ou de cosmétiques.



Les écolos contre les granules ?

HOMÉO... PARTI



6 La plupart des écologistes sont convaincus que, dans une forêt, l'ensemble des éléments - depuis les nuages jusqu'aux couches rocheuses profondes en passant bien sûr par les sols et leurs microorganismes, les vers, les insectes, les animaux, les champignons, les végétaux, des plus minuscules aux arbres géants - sont en interaction. Toucher à l'un de ses éléments, c'est modifier l'ensemble de l'écosystème, et nous défendons donc une approche globale, respectueuse de ces interactions lorsque l'homme doit intervenir sur ces milieux.

Paradoxalement, devient de plus en plus prégnante parmi les écologistes une conception « mécaniste » du corps humains, avec du même coup le soutien à une médecine organiciste pour laquelle la question est de traiter le symptôme et rarement la cause ; les médecines alternatives sont moquées, décriées comme de vulgaires croyances et leurs défenseurs comme de naïfs obscurantistes.

Par exemple, depuis plusieurs millénaires, l'acupuncture est pratiquée en Asie (en particulier en Inde, Chine, Corée et Japon), même si son succès a beaucoup fluctué avec le temps ; elle s'est développée en occident et l'UNESCO l'a inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité le 16 novembre 2010. La médecine ayurvédique est, elle aussi, riche d'une histoire millénaire.

De même, depuis 1796, s'est développée en Occident l'approche homéopathique aujourd'hui décrite et « déremboursée » alors que des milliers de

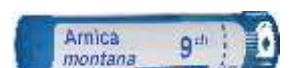
personnes témoignent du mieux-être que cette médecine alternative leur procure. Cette approche holistique est incompatible, comme les médecines traditionnelles, avec la validation par méthode en « double aveugle » appliquée aux médicaments allopathiques. Pour apporter un support scientifique au traitement homéopathique, il serait nécessaire d'envisager une étude au long cours pour comparer l'état de santé global (au sens de l'OMS) des personnes pratiquant l'homéopathie avec celui de la population générale...

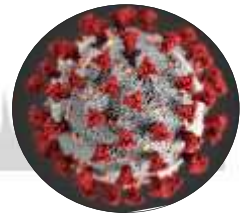
Sur un plan plus philosophique, nous avons de plus en plus tendance à développer, par exemple pour rendre encore plus solide nos positions sur le dérèglement climatique, un discours très scientifique, en oubliant que ce que nous ignorons est bien plus vaste que les connaissances scientifiques démontrées...

Il faudrait faire preuve de modestie et considérer que, si des milliers de personnes depuis plus de 200 ans considèrent que l'homéopathie a un effet, cela est peut-être plus qu'un placebo, même si nous ne comprenons pas « comment ça marche » ... Après tout, la méthode empirique a aussi une valeur.

Enfin, dérembourser les remèdes homéopathiques favorise le recours à des médicaments classiques (plus chers), dont l'efficacité sur les symptômes peut être (et encore pas toujours) démontrée, mais dont l'effet positif global sur notre santé, lui, n'est pas prouvé....

Philippe Chatelain





UN ÉLECTROCHOC POUR CHANGER DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ?

Un minuscule virus, apparu dans une ville lointaine de Chine, a déclenché la pire crise économique survenue dans le monde depuis celle de 1929 : une baisse d'activité planétaire qui dépasse les 10 % sur une année, des millions de chômeurs et de précaires supplémentaires, une réduction considérable de certaines activités comme le trafic aérien, l'hôtellerie, la restauration ou le cinéma et le théâtre. Après de longues semaines de confinement et une période de remise en route, le gouvernement a appelé à la reprise économique. Puis est arrivée la deuxième vague de la pandémie et une deuxième période de confinement, suivie plus récemment par des mesures de couvre-feu. Cette fois-ci, le gouvernement Castex choisit de maintenir le plus possible l'activité économique et, pour ce faire, les écoles restent ouvertes. Mais certains secteurs sont de nouveau lourdement pénalisés, comme la restauration, le cinéma et les activités culturelles en général. À l'inverse, les grandes surfaces, Amazon et les GAFAM (1) profitent honteusement de la situation... Après la pandémie, faut-il repartir dans une relance de la croissance effrénée, « comme avant », et qui contribue à la destruction de la planète ? Ou sommes-nous capables d'inventer un nouveau modèle économique plus sobre, moins inégalitaire, plus raisonnable, qui s'inscrive dans une préservation à long terme de la planète ?

L'activité économique sérieusement atteinte

En France, la chute du PIB sera d'au moins 10 % en 2020. La baisse de revenu frappe surtout les précaires, ceux qui vivent de petits boulots ou qui sont en CDD non renouvelés, les jeunes en fin de cursus scolaire, mais aussi des indépendants : coiffeurs, artistes, petits entrepreneurs, petits commerçants, restaurateurs. De nombreux secteurs (aéronautique, automobile, publicité, tourisme, loisirs, culture, etc.) sont dans la plus grande incertitude quant à leur avenir. Une autre conséquence sera une augmentation importante de la dette publique. Enfin les risques d'une spirale dépressive sont réels.

Mais comment interpréter cette situation ? Dans un texte publié sur le site des Économistes Atterrés, l'économiste Henri Sterdyniak se livre à une longue analyse des conditions économiques de la pandémie (2). Pour lui, la crise n'est pas un accident mais elle « doit être interprétée comme un élément d'une crise écologique plus générale, qui menace l'Humanité, qui s'inscrit dans une crise économique et sociale qui frappe les pays développés . »

En effet, quand on compare la courbe de progression du PIB (+ 35 %) avec celle de la capitalisation boursière (+ 113 %) depuis la crise financière de 2008, on remarque un grave déséquilibre (Cf. graphique) qui devait déboucher, inévitablement, sur une crise économique que la Covid a précipitée.

Les solutions libérales dans l'impasse



Alors, est-ce qu'on va repartir comme avant ? Pour l'instant, ayant besoin de l'aide de l'État, le patronat hésite à reprendre son discours habituel sur le manque de compétitivité qu'il attribue aux cotisations sociales et aux impôts trop élevés, ou aux 35 heures et à un droit du travail trop protecteur. En effet, ce discours tomberait à plat parce que c'est grâce à la protection sociale et à l'État providence que la société et l'économie ne se sont pas complètement effondrées avec la pandémie. Pendant toute cette période, l'État a dû intervenir massivement, par le chômage partiel et par le soutien aux entreprises (aide directe, garantie de prêt, annulation et report de charges). Les services publics, qui ont continué tant bien que mal à jouer leur rôle, n'ont jamais été aussi nécessaires que pendant la pandémie. En fait les règles du système libéral, avec sa sacro-sainte « concurrence libre et non faussée », sont décrédibilisées pendant la crise sanitaire.



Pour la finance et le patronat, il sera donc difficile, dans l'immédiat, de revenir aux recettes habituelles du libéralisme. Après la première vague, l'activité n'a repris que progressivement et, avec la deuxième vague, le gouvernement a été contraint de réactiver la politique de soutien : la suppression des aides se traduirait par de nombreuses faillites, une hausse vertigineuse du chômage et de la précarité. Pour les mêmes raisons, le remboursement des prêts bancaires a été reporté d'un an. Plus question non plus de politique d'austérité, qui aurait immédiatement des effets dépressifs sur une économie déjà fragile. C'est pour cette raison aussi que les réformes engagées par Emmanuel Macron (retraites, indemnisation du chômage), qui avaient comme but essentiel la baisse de la dépense publique, sont en panne.

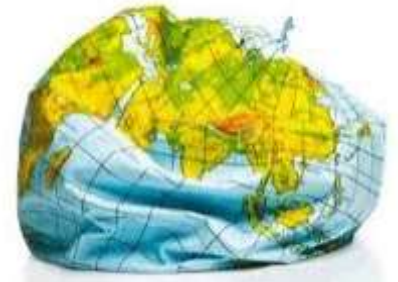


8 Mais cela pose quelques problèmes. D'abord, il manque au plan de relance un volet de mesures qui réponde à l'aggravation de la pauvreté, comme la revalorisation des minima sociaux ou davantage d'aides directes aux familles les plus modestes ou aux jeunes et aux étudiants. Ensuite, si on peut accepter que l'État s'endette massivement pour sauver les entreprises et les emplois (ce qui, au passage, contredit tous les discours néolibéraux entendus depuis 40 ans), il faut y mettre certaines conditions. On peut difficilement souscrire à l'idée que, quand tout va bien, les multinationales se gavent (privatisation des profits), mais qu'en cas de crise, l'État les subventionne « à bourse déliée » (socialisation des pertes) sans aucune contrepartie. Les multinationales d'envergure mondiale ne devraient plus être administrées au seul bénéfice d'une poignée d'actionnaires : elles devraient devenir des entreprises publiques, avec comme seule finalité l'intérêt général.

Démondialiser, ou au moins contrecarrer la mondialisation

Avec la pandémie, les conséquences néfastes de la mondialisation ont été palpables : absence de production nationale ou européenne de masques, de respirateurs et de certains médicaments, fragilité des chaînes de production éclatées entre plusieurs régions du monde, rupture des approvisionnements pour certaines denrées alimentaires, etc. La mondialisation a rendu notre société

extrêmement fragile et on voit bien qu'elle n'a pas été « heureuse » pour tout le monde : aggravation des inégalités, dégradation de la cohésion sociale, augmentation du chômage et de la précarité pour les « premiers de corvée », aggravation de la pauvreté.



Il faut donc mettre des freins au libre-échange en organisant certaines mesures protectionnistes et relocaliser une partie des activités, même si cela doit se traduire par des hausses de prix et des baisses de niveau de vie - pour les plus riches - dans nos pays développés. « Protectionnisme » n'est pas un gros mot : il est légitime de taxer aux frontières, ou même d'interdire l'importation de biens qui ont été fabriqués en ne respectant pas certaines normes sociales (par exemple le travail des enfants) ou environnementales (utilisation de pesticides interdits en Europe, déforestation, etc.). Et quelle hypocrisie derrière les discours ! Très souvent, la « concurrence libre et non faussée » n'est en fait que de la « distorsion de concurrence », puisque les règles appliquées ne sont pas les mêmes pour tout le monde.

Un autre problème est posé par l'emprise considérable des GAFAM, ces multinationales américaines, sur nos vies, nos économies et nos sociétés. Et la crise de la Covid a eu pour elles un effet d'aubaine : recours massif à des outils numériques comme Zoom pour les visioconférences, Netflix pour les films en streaming et Amazon pour la distribution (3). Cela s'est traduit par une augmentation considérable, à la fois de la valeur des actions (on parle de plusieurs centaines de milliards d'euros depuis mars 2020) et des bénéfices. Leur influence s'en trouve renforcée et leur régulation ainsi que leur taxation sont remises à plus tard. Ce sont les vraies gagnantes de la crise du Coronavirus. Dans ces conditions, demander un moratoire sur la 5G, comme le font les nouveaux maires écologistes, relève du bon sens. Il ne s'agit pas de revenir à la lampe à huile ou de se comporter en Amish (4), mais de s'interroger sur la pertinence d'une incessante fuite en avant technologique.



ou



?

Tenir compte des contraintes écologiques et de l'utilité sociale

Comme l'écrit Edgar Morin dans son dernier livre *Changeons de voie, les leçons du coronavirus (5)*, la Covid « a montré que les derniers de cordée, éboueurs, manutentionnaires, chauffeurs routiers, caissiers ou standardistes étaient plus vitalement nécessaires que les champions du CAC 40 ». Il semblerait tout de même que les métiers qui ont été le plus vitalement indispensables à tous, les professions qui sont vouées à autrui, jouissent maintenant, au moins pour un temps, d'une pleine reconnaissance sociale. Henri Sterdyniak pose, à sa façon, la question de l'utilité sociale des métiers : « Il faut des soignants, des ouvriers, des agriculteurs, des enseignants, des ingénieurs, pas forcément des publicitaires, des traders, des communicants. »



Mais comment évaluer l'utilité sociale d'une profession ? Dans son livre (6), l'économiste italo-américaine Mariana Mazzucato explique que, dans l'économie globalisée, certaines activités produisent effectivement des richesses, biens et services, alors que d'autres ne font que les accaparer. Quelles sont les richesses produites ou les services rendus par les publicitaires, les communicants et les actionnaires ou ceux qui vivent de la finance ? Au minimum, on devrait pouvoir s'interroger sur la part excessive du gâteau qui leur revient par rapport à d'autres métiers dont il a été démontré pendant la pandémie combien ils étaient indispensables. Une nouvelle répartition des richesses s'impose.

Privilégier la transition écologique et les activités socialement utiles

Comment la crise pourrait-elle permettre d'initier un autre modèle économique ? Peut-être faudrait-il commencer par délégitimer le système actuel ? Quand les multinationales ont des chiffres d'affaire annuels qui dépassent le budget de la plupart des États alors qu'elles ne paient presque pas d'impôts, ce sont elles qui décident, pas les responsables politiques, qui deviennent des marionnettes entre leurs mains. Dans ces conditions, que devient la démocratie et quel est le rôle des citoyens dans les prises de décisions ? En France, avec le système présidentiel, le souverain républicain élu dispose à lui seul des

principaux pouvoirs politiques, mais, avec la complicité des médias et de la haute administration, il les met trop souvent au service des grandes entreprises et de la finance. Ainsi Macron a été qualifié de « président des riches ». Il en résulte une société de plus en plus inégalitaire et des activités économiques à l'utilité contestable et qui saccagent la planète au point de mettre son habitabilité en danger.

Il y a donc bien des choix à faire dans les activités. Dans la relance, le soutien doit être orienté : par exemple, le train plutôt que l'avion, le vélo plutôt que la voiture, le commerce de proximité plutôt que les hypermarchés et Amazon, une industrie relocalisée plutôt que des multinationales incontrôlables, l'isolation des bâtiments et les énergies renouvelables plutôt que le nucléaire et le pétrole, une agriculture paysanne et locale sans pesticides plutôt que des fermes géantes polluantes. Le plan de relance aurait dû pouvoir contribuer à cette réorientation, en mettant des conditions sociales et environnementales aux aides et en garantissant la reconversion des secteurs et de leurs salariés dont l'utilité sociale n'est pas avérée. Un tel projet supposerait donc aussi un plan massif de formation vers les métiers de la transition écologique et du soin à la personne. Mais malheureusement, ce ne sont pas les choix de Castex, de Macron et du Medef : en privilégiant les aides aux entreprises sans vraie conditionnalité, ils nous préparent un monde d'après qui ressemblera étrangement au monde d'avant, tout aussi socialement injuste et tout aussi funeste pour l'avenir de la planète.

Gérard Mamet.



(1) GAFAM : Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft

(2) http://www.atterres.org/sites/default/files/Note%20EA%20Coronavirus_0.pdf

(3) D'après Christian Chavagneux, d'Alternatives économiques, le chiffre d'affaire d'Amazon a progressé de 37 % en un an et son bénéfice a été multiplié par 3.

(4) Propos tenus par Emmanuel Macron contre les écologistes le 14 septembre 2020.

(5) Edgar Morin, avec la collaboration de Sabah Abouessalam, *Changeons de voie, les leçons du coronavirus*, Denoël, juillet 2020.

(6) The Value Of Everything : Making and Taking in the Global Economy, en français : « La valeur de chaque chose : faire et prendre dans l'économie globalisée », livre paru uniquement en anglais en 2018.

QUAND C'EST NON, C'EST NON !

Les 21 et 22 novembre 2020, le Conseil Fédéral d'ÉELV adoptait une motion sur les rapports sexuels non consentis, ceux-ci devant alors être considérés comme un viol.

Cela m'a ramenée quelques années en arrière. Ma meilleure amie, gynécologue et chef de clinique en Finlande, avait abordé ce sujet avec moi et j'avais alors fortement réagi, en disant que « *tout de même, il ne fallait pas exagérer. Et comment prouver que l'acte était non consenti ?* » Une autre question avait suivi très rapidement : « *À ton avis, comment se sent une femme après un acte sexuel non consenti ?* » Et là, j'ai commencé à considérer cette question différemment.

Comment se faisait-il que je réagisse de la sorte ? J'acceptais cet état de fait comme une fatalité. Mon éducation m'avait conditionnée à croire que c'était le lot des femmes que de subir des relations sexuelles non consenties, que les besoins des hommes étaient plus importants que les nôtres et qu'il nous revenait de les satisfaire, envie ou non. Et voilà que, subitement, ma meilleure amie faisait voler ces assertions en éclats, me montrant la nocivité de telles pensées. Combien de générations de femmes avaient dû vivre cela, sans solutions ? Cela fait partie de l'héritage patriarcal qui est caractérisé par le déséquilibre des rapports de pouvoir entre les sexes.

Dernièrement, et tout à fait par hasard, j'ai trouvé sur le comptoir de la pharmacie un « violentomètre », en distribution gratuite. C'est un outil qui permet de mesurer si une relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences (1). Il apporte la réponse sans ambiguïté. À nouveau, cela m'a obligée à réfléchir, car vraiment, cette réglette interpelle.

Alors, que faire dans ce cas de violence intra-conjugale ? On pourrait dire : d'abord en parler avec son partenaire. Mais généralement, cela a déjà été fait et n'a abouti à rien. Même, on peut imaginer qu'il s'est moqué et qu'il a cherché à humilier.

La solution la plus logique et la plus saine est de partir, de quitter un tel partenaire. Mais dans la réalité, ce n'est pas si simple que cela. Que faire des enfants ? Où aller ? Avec quels moyens ? Et tous les problèmes pratiques qui en découlent : l'hébergement, les vêtements, la nourriture... Quand on en est à se poser toutes ces questions,

c'est qu'on est mûr pour passer à l'étape suivante.

Il ne reste plus qu'à pousser la porte du commissariat (ou de la gendarmerie, en fonction de la domiciliation) pour déposer plainte. La victime est alors orientée immédiatement vers un service spécialisé, l'UPS (Unité de Protection Sociale) : un.e fonctionnaire ayant suivi une formation spécialisée la prend en charge. Sinon, en dehors des heures de service de l'UPS, ce sera le service de permanence judiciaire de la Sûreté départementale qui se déplacera au commissariat et s'occupera de la personne. Dans ce cas précis de violence intra-conjugale, on oriente vers le milieu associatif, soit l'AAVI (Association d'aide aux victimes d'infraction), soit Solidarité Femmes.

- L'AAVI est composée d'une équipe de professionnels. Juristes, intervenant social, psychiatre, psychologue reçoivent gratuitement et en toute confidentialité. Ces personnes identifient les besoins sociaux, psychologiques, juridiques, de la victime et l'accompagnent dans ses démarches. Celle-ci peut également être orientée

10

violentomètre
quand les femmes doivent-elles s'alarmer ?

 PROFITE Ta relation est saine quand il...	Respecte tes décisions et tes goûts
	Accepte tes ami.e.s et ta famille
	A confiance en toi
	Est content quand tu te sens épanouie
	S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble
 VIGILANCE, DIS STOP ! Il y a de la violence quand il...	T'ignore des jours quand il est en colère
	Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose
	Rabaisse tes opinions et tes projets
	Se moque de toi en public
	Te manipule
	Est jaloux en permanence
	Contrôle tes sorties, habits, maquillage
	Fouille tes textos, mails, applis
Insiste pour que tu envoies des photos intimes	
T'isole de ta famille et de tes ami.e.s	
 PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il...	Te traite de folle quand tu lui fais des reproches
	« Pète les plombs » lorsque quelque chose lui déplaît
	Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe
	Menace de se suicider à cause de toi
	Te touche les parties intimes sans ton consentement
	Menace de diffuser des photos intimes de toi
	T'oblige à regarder des films pornos
T'oblige à avoir des relations sexuelles	

WWW.CENTRE.HUBERTINE.AUCLERT.FR

vers d'autres services professionnels : avocat, services sociaux, assurances, etc.

- Chez Association solidarité femmes, on trouve une écoute, une évaluation des démarches à entreprendre (aide au départ, recherche d'un hébergement, mise en sécurité, accompagnement dans les démarches). Il existe même une structure d'hébergement et de réinsertion sociale (le CHRS).

Si la démarche au commissariat impressionne, on peut déjà téléphoner au 3919. C'est un numéro d'écoute anonyme et gratuit. Une équipe d'écouteresses professionnelles assure une écoute bienveillante en instaurant un climat de confiance qui permet à la personne (femme victime ou tiers témoin) de parler de la situation et de clarifier l'analyse qu'elle en fait. L'objectif de cette écoute est de permettre à la personne d'agir, grâce à une information appropriée sur les démarches à suivre et sur le rôle des intervenants sociaux. Le but est, dans la mesure du possible, d'orienter la femme victime vers une association spécialisée qui pourra l'accompagner dans ses démarches (on retrouve donc l'AAVI et Solidarité femmes).

Ensuite, si c'est possible, il faut préparer le départ du domicile conjugal. Il est conseillé d'accepter l'aide proposée par les associations citées précédemment, éventuellement celle des proches, parfois celle de la police. Les déménageurs devront être avertis de la situation.

Il est important de savoir que celui qui est mis en cause ne se laissera pas faire. Il cherchera à se repentir, il voudra supplier. Malheureusement, il arrive que la victime s'y laisse prendre et cesse ses démarches. Le cycle infernal recommencera alors...



Quelle protection vous apporte la loi ?

En France, un acte sexuel non consenti n'est pas assimilé à un viol. En effet, un viol est défini comme « *tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise* ». Cela impose d'être en mesure d'apporter des preuves tangibles de violence, contrainte, menace ou surprise. Or, comment prouver le non-consentement ? Ce qui implique

de facto que les rapports sexuels non consentis ne peuvent être criminalisés et sanctionnés.

Cependant, en 2011, la France a ratifié la Convention d'Istanbul (2), qui oblige ses signataires à définir le viol comme un rapport sexuel non consenti et par conséquent à criminaliser tous les actes à caractère sexuel non consentis. La Suède et la Finlande ont mis leur code pénal à jour ; la France est toujours à la traîne.

Et nos députés, dans cette affaire ? Il serait temps qu'ils fassent leur travail ! La France doit respecter ses engagements internationaux en appliquant la Convention d'Istanbul. Ce qui implique de modifier le code pénal en adoptant une définition différente du viol basée sur l'absence de consentement. Je considérerai cela comme une victoire le jour où le texte sera voté. Il s'agit donc d'interpeller nos élus sur cette question. Rendez-vous dans une prochaine *Feuille Verte* pour vous faire part de l'avancée ou non des démarches entreprises par le Conseil Fédéral.



Suzy Antoine

1) À la demande du Conseil régional d'Île-de-France, le Centre Hubertine Auclert a adapté cet outil de sensibilisation conçu fin 2018 par les Observatoires des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis et de Paris, l'association En Avant Toute(s) et la Mairie de Paris. Il a également pour objectif d'inciter filles et garçons à refuser la banalisation de ces violences. Présenté sous forme de règle, le « violentomètre » rappelle ainsi ce qui relève ou non des violences à travers une graduation colorée :

- 3 segments pour évaluer si sa relation amoureuse est saine : « Profite », « Vigilance, dis stop ! » et « Protège-toi, demande de l'aide ».
- Une orientation vers 2 dispositifs d'aide : le 3919 et le chat de l'association En Avant Toute(s)

2) 12 avril 2011 : Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.



Pour aller plus loin, il faut savoir qu'en cas de violences graves mettant en danger la vie d'une femme, il existe depuis peu de nouveaux dispositifs de protection :

- Le dispositif de téléprotection : un téléphone comportant une touche spéciale, permettant à la victime de joindre, en cas de danger grave, le service de téléassistance accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

- Le bracelet anti-rapprochement : pour les ex-conjoints violents sortant de prison. Pour cela, il faut que la victime accepte d'être géolocalisée 7 jours sur 7. Si l'ex se rapproche dans un périmètre de moins d'un km, un appel sur ce boîtier lui est adressé. S'il ne répond pas aux injonctions, il est interpellé et la victime protégée.

- Le dispositif « Altérité », expérimenté par l'ADDSEA (Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte) et dont Besançon est site pilote. Il assure le suivi des hommes maltraitants en leur procurant un hébergement obligatoirement assorti de soins et uniquement sur décision de justice.



Comment recevoir *La Feuille Verte* ?



Vous n'êtes pas adhérent d'Europe Ecologie Les Verts de Franche-Comté ? Et du même coup, vous ne recevez pas systématiquement *La Feuille Verte*, le bimestriel des écolos comtois ?

Abonnez-vous ! Réabonnez-vous ! Et faites abonner les gens autour de vous ! Ainsi, vous serez sûr de ne rater aucun numéro, et cela pour la modique somme de 16,00 euros seulement (6 numéros par an).

Nom : Prénom :

rue :

CP : Ville :

Chèque à l'ordre d'EELV-FC, à adresser à :

EELV-FC — 77, grande Rue — 25000 Besançon



LAYE, YAYA, SÉKOU ET LES AUTRES

Laye a été régularisé : c'est un succès dont on ne peut que se réjouir, même s'il ne touche pour l'instant qu'une personne. La bataille se poursuit sur tout le territoire pour faire évoluer la loi. Que retenir au-delà de ce dur constat : il faut qu'un artisan mette sa vie en danger pour qu'apparaisse au grand jour un gaspillage humain et social résultant de choix politiques inconséquents ? Et que faire ?

D'abord une rencontre

Un boulanger tient à former des apprentis aptes à pétrir un pain de qualité et désireux de défendre un métier risquant sinon de disparaître au profit de la boulangerie industrielle. Par manque de candidats français, il a recours à un apprenti étranger donnant toute satisfaction, qui se voit soudainement menacé d'expulsion. Cette situation montre comment l'État peut participer à la fois, de façon croisée et incohérente, à la casse d'un métier pour des raisons idéologiques et, ce faisant, participe à la casse de projets d'intégration de jeunes étrangers.

C'est dans ce double combat que se sont lancés Stéphane Ravaclay et Laye Fodé Traoré à partir d'une pétition en ligne qui a reçu près de 230 000 signatures, combat qu'ils comptent visiblement poursuivre tant dans le travail que dans le soutien à des jeunes mineurs et majeurs étrangers dans la même situation. Merci à eux.



Comprendre la politique migratoire actuelle ?

Au-delà de quelques communiqués locaux (Solmiré, MRAP, CGT de l'ADDSEA), on ne peut qu'apprécier que la maire de Besançon, Anne Vignot, ait envoyé très tôt un courrier circonstancié au ministre de l'Intérieur, demandant un changement de politique migratoire vu l'absurdité administrative en cause (de nombreux autres maires signeront la tribune de *L'Obs*). En effet, comment des papiers, qui n'avaient aucune importance

lors de la prise en charge obligatoire par le département de ce jeune quand il était mineur, réapparaissent-ils soudain à sa majorité et sont-ils déclarés « *non authentiques* » dans le seul but de pouvoir l'expulser, alors qu'entre-temps il a reçu une formation lui laissant croire à une possibilité d'intégration et qu'aucun candidat français n'était pressenti ? Il s'agit clairement de maltraitance administrative, organisée autour d'un mensonge, face à la volonté d'intégration de jeunes qui jouent le jeu à fond.

Cette histoire est en fait caractéristique de ce qui arrive à des milliers de jeunes mineurs isolés étrangers placés à l'aide sociale à l'enfance, puis menacés d'expulsion à leur majorité, et dont la régularisation reste à l'ordre du jour. Quel est le sens politique de ce profond gâchis tant humain que social ?

Il ne s'agit pas d'un cas isolé



Comme le souligne le Syndicat des Avocats de France dans un communiqué signé entre autres par deux avocates bisontines qui se battent sur ce sujet : « *Contrairement à ce qu'a déclaré Mme Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, le 8 janvier 2021, la situation de ce jeune apprenti n'est pas « un cas particulier ».* La

ministre prenait soin d'ajouter que la logique pour les mineurs non accompagnés s'engageant dans des formations est qu'ils puissent, au bout de deux ans, continuer à travailler en France si tout s'est bien passé. Malheureusement, la logique ne correspond pas toujours à la réalité !

Nos organisations constatent quotidiennement que de nombreux jeunes étrangers inscrits dans une formation professionnelle diplômante (CFA, Bac Pro), dans des domaines en déficit de main d'œuvre (boulangers, bouchers, maçons, mécaniciens...), sont stoppés dans leur parcours d'insertion professionnelle en raison de la contestation de leur identité, au mépris des décisions rendues par les autorités judiciaires, sur la base de rapports effectués sans grande rigueur. »

La note de la PAF

L'argumentation de la Préfecture et de l'État sur la contestation d'identité a été construite effectivement à partir d'une note de la PAF (Police de l'Air et des Frontières) de décembre 2017, appelée « *Fraudes documentaires organisées en Guinée (Conakry) sur les actes d'état civil* », qui recommande de ne pas analyser les papiers des Guinéens, déclarés globalement faux, et de donner un avis défavorable systématique sur leur authenticité. Elle précise même que cet avis peut être formulé de la manière suivante :

« *Au regard des informations sérieuses émanant du Service de Sécurité intérieure (SSI) de l'ambassade de France en République de Guinée (Conakry) faisant état d'une fraude généralisée au niveau de l'état civil de ce pays tant au niveau des administrations que des tribunaux, il n'est pas possible de formuler un quelconque avis relatif à l'authenticité du document soumis à analyse. Un avis défavorable est donc émis.* »

Si, pour émettre un avis sur un document, il faut l'analyser, comment peut-on affirmer qu'aucun avis ne peut être formulé tout en en formulant un, bien évidemment négatif ? Comment une telle note peut-elle avoir force de loi ?

La Préfecture de Haute-Saône a finalement régularisé Laye Fodé Traoré au vu de son parcours, dont elle semble avoir soudain pris conscience, et de papiers reconnus soudain par l'Ambassade de Guinée en France, la note de la PAF étant vite oubliée. La diplomatie a bien des vertus magiques.

En régularisant Laye, la Préfecture a fait usage de son pouvoir discrétionnaire et ainsi évité d'éventuelles décisions du Tribunal administratif qui lui auraient été défavorables et auraient pu faire jurisprudence. Grâce au fait du prince, la République devient généreuse en avançant une étude au cas par cas de ces jeunes, étude dont l'origine est surtout la médiatisation rapide de l'affaire.

Régularisation des migrants et migrantes en apprentissage

Cela dit, qu'en est-il des autres jeunes dans la même situation ? La Cour des Comptes a rédigé un rapport en référé adressé au Premier ministre concernant la politique d'accueil des Mineurs non accompagnés. Ce rapport, daté d'octobre et décembre, fait un bilan extrêmement critique de l'action de l'État et des différences de traitement des jeunes mineurs par les départements en dressant « *un panorama critique de leur prise en charge, éloignée des objectifs attachés à la protection des enfants* » ; il souligne que « *les conditions d'évaluation de la minorité et d'isolement s'avèrent très*

hétérogènes selon les territoires » et soulève « *la question de l'égalité d'accès au droit* ».

Le Premier Ministre a voulu ensuite rassurer la Cour des Comptes en ne proposant que des expertises et études de faisabilité complémentaires ! La solidarité va donc encore traîner.

Pendant ce temps-là, partout en France, d'autres cas semblables à celui de Laye apparaissent : à Besançon celui de Yaya, apprenti électricien qui attend la décision du Tribunal administratif ; mais aussi ailleurs, celui de Sékou à Argentan (Orne), dans la même situation et soutenu par son patron restaurateur, ou ceux d'Ibrahima à Dijon ou d'Amadou, apprenti électricien, à Courseulles-sur-Mer (Calvados), qui vient d'obtenir également un titre de séjour. Les États Généraux des Migrations (EGM) vont tenter de faire l'inventaire de ces cas grâce à leurs assemblées locales.

Stéphane, le patron boulanger bisontin, reste quant à lui déterminé. Il a créé « Patrons solidaires » sur Internet, pour convaincre d'autres artisans et employeurs de défendre leurs apprentis menacés d'expulsion à leur majorité et pour collecter des témoignages de commerçants et artisans qui forment actuellement un apprenti d'origine étrangère. Il souhaite ainsi agir pour que les migrants mineurs en formation puissent aller au bout de leurs études, même après 18 ans, et puissent être régularisés.

Désormais, il faut, selon la proposition de la LDH, que « *tous les mineurs engagés dans un parcours de formation initiale ou d'apprentissage, qu'ils aient été ou non pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, bénéficient d'un titre de séjour au moment de leur majorité* ». La mobilisation continue, car la loi doit changer. En effet, les 17 jeunes majeurs guinéens mis à la rue fin août 2020 à Besançon ont tous perdu leur contrat d'apprentissage et la majorité d'entre eux ont été déboutés de leurs recours au Tribunal administratif.



Thierry Lebeau-pin



QUELS PARCOURS POUR LES DEMANDEURS D'ASILE EN FRANCE ?

Pour les demandeurs d'asile, le parcours du combattant dépend du cas dans lequel ils se trouvent au moment de leur arrivée.

Cas 1 : l'arrivée en France avec la protection subsidiaire de l'ONU, reconnue par une ONG.

Actuellement, une liste de pays permet cet accès : la Somalie, l'Irak, la Syrie, le Soudan du Nord, le Libéria et la Libye.

Introduite par la loi du 10 décembre 2003 relative au droit d'asile, cette protection est accordée par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, l'OFPRA, à toute personne qui ne remplit pas les conditions d'octroi du statut de réfugié mais qui est exposée dans son pays à l'une des menaces graves suivantes :

- la peine de mort ;
- la torture ou des peines ou traitements inhumains et dégradants ;
- s'agissant d'un civil, une menace grave, directe et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.

Les personnes qui bénéficient de la protection subsidiaire obtiennent auprès de la préfecture un titre de séjour « vie privée et familiale » d'un an renouvelable.

À l'arrivée sur le sol français, les personnes relevant de ce cas sont reconnues comme étant des réfugiés. La Direction nationale de l'Asile les répartit ensuite sur l'ensemble du pays. Elles ont alors accès aux aides de droit commun : 200 heures d'alphabétisation, une formation professionnelle, un logement, une autorisation de travail...

20 % des demandeurs d'asile relèvent de ce cas.



Cas 2 : l'arrivée en France par un couloir humanitaire.

L'ONU se rend dans les camps de réfugiés et fait remonter les demandes par rapport à des quotas. Les chrétiens d'Orient sont privilégiés grâce à un partenariat renforcé avec les églises et les consulats. On retrouve principalement des Irakiens et des Syriens...

À Dole, chaque année, quelques familles arrivent par ce chemin. Elles obtiennent rapidement le statut de réfugiés.

Cas 3 : l'arrivée en France de façon illégale par ses propres moyens.

Ce dernier cas est sans aucun doute le plus complexe, mais c'est celui qui concerne le plus de réfugiés.

Le demandeur d'asile dispose de 90 jours pour déposer sa demande à la Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA), auprès de l'Office Français de l'Intégration (OFI).

La demande arrive ensuite à l'OFPRA. Les demandeurs sont répartis sur le territoire dans des Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, CADA. Ils reçoivent une aide financière de quelques centaines d'euros par mois, le temps que leurs dossiers soient traités. Il leur est interdit de travailler les six premiers mois faisant suite à leur demande. Puis, selon les cas, ils peuvent obtenir une autorisation de travail à condition d'être titulaires de l'attestation de demande d'asile et que leur dossier soit en réexamen depuis plus de six mois.

À Dole, c'est le Foyer Saint-Jean qui gère le CADA. L'association Saint-Michel-le-Haut a quelques places. Coop'Agir peut accueillir une cinquantaine de demandeurs d'asile grâce à son centre provisoire d'hébergement.

Chaque demandeur doit ensuite se rendre à Montreuil, dans les bureaux de l'OFPRA, pour présenter son "récit de vie". L'OFPRA vérifie les informations. Il mène son enquête dans les ambassades des pays concernés.

Depuis 2018 et la loi Collomb, les délais de réponse à cette demande initiale sont de six à neuf mois.

À ce stade, à nouveau 20 % des demandes sont positives avec obtention d'un titre de séjour.

Les recours

La période des recours est assez difficile pour le demandeur d'asile, car bien qu'une procédure soit en cours, depuis la loi Collomb il peut être expulsé.

Par l'intermédiaire d'un avocat, une demande peut être déposée auprès de la Cour nationale des Demandes d'Asile, la CNDA. La Justice contrôle ainsi si l'Administration n'a pas fait d'erreurs. Dans les faits, la décision rendue est souvent conforme à celle de l'OFPRA.

Avec un avocat, le demandeur peut solliciter à nouveau la CNDA une première, voire une seconde fois. Il doit apporter à l'OFPRA de nouveaux éléments à son dossier.

Si, à l'issue de ces trois tentatives, la demande d'asile a été rejetée définitivement par l'OFPRA et la CNDA, le demandeur est débouté du droit d'asile. Il peut recevoir une Obligation de Quitter le Territoire français, une OQTF.



Deux dernières étapes sont possibles.

La saisie du Conseil d'État en cas de litige entre le citoyen et l'Administration ; mais cette démarche est longue et complexe.



Conscient de la sévérité de la Loi, le Législateur pragmatique permet au Préfet d'ouvrir une ultime fenêtre. La demande d'asile doit remplir certains de ces critères pour aboutir :

- une présence sur le territoire d'au moins 5 ans,
- une intégration prouvée dans la société française,
- la connaissance des valeurs de la République,
- la maîtrise de la langue française,
- la scolarisation des enfants,
- une vie de famille établie et caractérisée,
- des liens établis avec l'environnement,
- etc.

C'est à ce stade de la procédure que les personnes sont les plus vulnérables. En effet, le CADA n'étant plus tenu de les héberger, ils peuvent se retrouver à la rue. À Dole, plusieurs associations interviennent pour leur venir en aide.

Ces deux dernières étapes constituent les ultimes recours légaux pour une demande d'asile. Pourtant, les menaces d'expulsion prennent alors le relais des aides accordées jusque-là.

Sophie Montenot et Laetitia Jarrot-Mermet

GL de Dole





LES PRIMAIRES ÉCOLOGISTES



C'est une tradition ancrée dans l'histoire du parti depuis Les Verts : des primaires, c'est-à-dire une consultation des militants, avec campagne et vote, doivent permettre de désigner qui se présentera à l'élection présidentielle sous les couleurs de l'écologie.

Cette fois, la consultation devrait prendre fin en septembre 2021 : cela nous laisse le temps de la réflexion, et surtout de voir de quoi sera fait l'avenir de l'écologie !

Car un texte, voté à 94 % lors du dernier Congrès d'EÉLV (21 et 22 novembre 2020), nous engage à œuvrer à une coordination de divers mouvements, partis, collectifs citoyens, ONG, etc., tous combattants de la justice sociale et environnementale, pour construire un programme et désigner une candidature « Pôle écologiste » et pas seulement Europe Écologie Les Verts.

Arguant qu'on n'a jamais raison tout seul, que l'on est plus intelligent à plusieurs et qu'il est urgent de se serrer les coudes et de remonter les manches pour sauver ce qu'il nous reste de climat soutenable et de biodiversité, forts des résultats des municipales du printemps, dans un contexte de crise sociale, sanitaire et démocratique, nous entamons le récit de l'union des forces écologistes en vue des scrutins présidentiel et législatif. Car enfin, le régime hyperprésidentiel de notre V^e République n'est ni le mode de gouvernance que nous souhaitons, ni la garantie d'une démocratie éclairée.

En attendant de construire la feuille de route de cette alternative, des personnalités d'EÉLV sont d'ores et déjà en lice pour porter la voix de l'écologie « canal historique » :

- L'ancienne vice-présidente de la Région Hauts-de-France et responsable d'EÉLV Sandrine Rousseau, économiste de métier et spécialiste de l'économie de l'environnement.

- L'eurodéputé Yannick Jadot, formé au commerce international et à l'économie du développement, directeur des campagnes de Greenpeace entre 2002 et 2008.

- Le maire de Grenoble, Eric Piolle, ingénieur spécialisé dans la gestion des risques financiers.

Validation des candidatures

Il faudra recueillir, à 45 jours du vote, les parrainages de 15 % des conseiller.e.s du Pôle écologiste, ou, à défaut d'aboutissement de la constitution du Conseil du Pôle écologiste, des conseiller.e.s fédéraux, titulaires ou suppléants.

Qui pourra voter ?

- Les membres adhérents, à 45 jours du vote de désignation, des partis du Pôle écologiste, signataires de la Charte pour une République écologiste ou, s'il est créé, du Mouvement de l'écologie politique.

- Les citoyen.ne.s inscrit.e.s individuellement à 45 jours du vote de désignation, signataires de la Charte, et ayant payé une inscription à prix libre à partir de 1 €.

Les modalités de vérification des listes électorales et la sécurisation des votes seront assurées par le comité de pilotage, avec avis conforme de garants émanant d'un Conseil du Pôle écologiste quand il existera – composé de 180 représentant.e.s des formations partenaires (dont les 120 membres titulaires du Conseil fédéral d'EÉLV, des membres de Génération Écologie, de Génération.s, de CAP21, de l'Alliance écologiste indépendante et du Mouvement des progressistes).

Battre la campagne

La campagne des primaires a commencé, relayée par les militants EÉLV engagés pour telle ou tel candidat. À partir de janvier 2021, les outils en ligne, plates-formes collaboratives et autres supports de communication permettront d'élargir l'audience des candidats au-delà du cercle des adhérents à qui, pour l'heure, les débats en visioconférence sont réservés.

Marie-Agnès Chalumeaux

PERTE DE L'ODORAT, PEUR AU TEMPS DU COVID ET EFFORTS IMPOSES PAR L'URGENCE CLIMATIQUE

1. Comment le Covid-19 entraîne la perte de l'odorat

On estime que 80 % des personnes atteintes du Covid-19 souffrent de troubles de l'odorat ou du goût. Certains chercheurs pensent même que la perte d'odorat ou anosmie serait un marqueur plus fiable que d'autres symptômes comme la fièvre. Au début de la pandémie, les médecins ont craint que ce symptôme puisse signifier que le virus est en train de se frayer un chemin vers les aires olfactives du cerveau par les neurones olfactifs. En fait, il n'en est rien et ce ne sont pas non plus directement les neurones olfactifs qui sont affectés. Avec le Covid, c'est la muqueuse olfactive qui est abîmée et qui peut même se décoller. Cela supprime les récepteurs olfactifs et donc la capacité de détecter les odeurs. L'anosmie peut durer plusieurs semaines, voire des mois, mais les malades du Covid finissent généralement par retrouver l'odorat, parfois au bout de deux ans. (Pour la science n°519, janvier 202, pp. 6-7)

18



Commentaire : Dans d'autres infections virales, la perte de l'odorat est simplement perturbée par l'obstruction du nez ; dans le cas du Covid, c'est plus ennuyeux, parce que les récepteurs olfactifs sont détruits. Si on ne peut ni sentir ni goûter la nourriture, cela peut exposer à des dangers comme l'intoxication. L'anosmie peut entraîner aussi un handicap social ou des carences nutritionnelles. La perte d'odorat est si fréquente chez les malades du Covid que certains chercheurs ont recommandé qu'elle soit utilisée comme test diagnostique.



2. La peur au temps du Covid-19

Peur de la contamination, angoisse du confinement et incertitudes sur l'avenir : on est seulement au début des effets de la pandémie sur la santé mentale. Des séquelles peuvent résulter aussi du stress enduré par les malades ou de leur isolement. En Italie, les chercheurs ont mis en évidence l'existence de troubles post-traumatiques chez 28 % des patients du Covid, et d'anxiété chez 42 %. Des études réalisées lors de précédentes épidémies (SRAS, Ebola, grippe H1N1...) montrent que les quarantaines ont un impact considérable sur les populations concernées : troubles anxieux et dépressifs, détresse psychologique, troubles du sommeil. L'anxiété, c'est la sensation que « quelque chose va mal se passer ». Elle entraîne une réaction de sauvegarde, qui se traduit par un excès d'adrénaline puis de cortisol qui stimule l'organisme pour le mettre en état d'alerte et lui conférer un surcroît d'énergie. L'anxiété est saine quand elle ne dure pas. Quand elle s'installe, elle produit des effets délétères sur le système immunitaire, les capacités cognitives et même sur la structure cérébrale impliquée dans la mémorisation. (La Recherche n°563, novembre 2020 – janvier 2021, pp. 68-72)



Commentaire : Parmi les gens qui se disaient les plus anxieux pendant le confinement figuraient majoritairement les personnes à faible revenu. Les troubles peuvent se déclarer jusqu'à six mois et plus après les événements traumatisants. Lorsque le phénomène de stress dure plus d'un mois et est associé à une grande détresse, on peut observer des idées suicidaires, des troubles du sommeil et parfois un repli sur soi ou des troubles alimentaires. Certains spécialistes s'interrogent aussi sur l'état

psychologique des soignants qui ont subi pendant des mois une pression terrible. La question se pose aussi pour les victimes de violences familiales - femmes et enfants - soumis au huis clos du confinement. Enfin, on peut se demander aussi quelles seront les conséquences de la détresse psychologique des étudiants confrontés à des conditions de vie et d'études fortement dégradées. Les effets du Covid ne se limitent donc pas aux malades et aux morts : la pandémie a occasionné sur la société tout entière des dégâts dont on ne perçoit pas encore toute la gravité et qui pourraient s'inscrire dans la durée. Raison de plus pour que les autorités sanitaires et politiques ne jouent pas sur la peur, mais plutôt sur la responsabilité et la confiance.

3. L'urgence climatique impose à tous des efforts sans précédent

Les records de chaleur s'accumulent, les feux de forêt se multiplient, la fonte des glaciers s'accélère. Il y a bien une prise de conscience des gouvernants et des citoyens, mais les actions entreprises ne vont pas assez vite. Les engagements pris par la COP 21 en 2015 amèneraient les rejets mondiaux à 53 gigatonnes d'équivalent carbone en 2030. Or, pour limiter la hausse des températures à 2°C, il ne faudrait pas dépasser 40 mégatonnes, ce qui implique une multiplication par 3 des efforts actuels. Pour limiter la hausse à 1,5°C, il faudrait même cantonner les émissions à 24 gigatonnes et multiplier les efforts par 6. Pour accélérer la transition vers une économie sans énergie fossile, il faut changer de tempo et procéder à des transformations économiques systémiques profondes. Si le déni recule et la prise de conscience progresse, il reste une profonde contradiction entre cette prise de conscience et l'action. Quatre facteurs expliquent cette « dissonance cognitive » (1) : le premier est l'ampleur des changements économiques, techniques, sociaux et culturels à entreprendre, le deuxième est l'éloignement supposé du risque, dans le temps et l'espace, le troisième est lié à la nécessité d'une action de chacun pour un bénéfice collectif, le quatrième facteur est celui de la « désinformation organisée » par les lobbies. Or on sait aujourd'hui comment décarboner les économies : sortir du charbon, produire et stocker les énergies renouvelables, décarboner les secteurs industriels, construire des bâtiments à énergie positive ou réhabiliter le parc immobilier existant, passer à des carburants zéro carbone pour le transport terrestre et maritime, réformer les pratiques agricoles et d'élevage, développer massivement l'économie circulaire et faire évoluer nos modes de consommation. (*La Recherche* n°563, novembre 2020 – janvier 2021, pp. 58-66)

Commentaire : Il est absolument indispensable de contrer les lobbies. Cinq entreprises majeures du pétrole et du gaz ont dépensé plus d'un milliard de dollars dans les trois années suivant l'Accord de Paris pour financer des think tanks climatosceptiques. L'historienne des sciences américaine Naomi Oreskes les appelle les « *marchands de doute* » parce qu'ils jouent sur la complexité du problème et la prudence des scientifiques pour se faire les avocats de l'inaction. L'élection de Joe Biden et sa récente prise de fonction pourraient être un tournant favorable, parce que les États-Unis devraient réintégrer l'accord de Paris sur le climat et revenir à des politiques davantage protectrices pour les océans et la biodiversité. La réponse européenne à la crise sanitaire et économique pourrait être déterminante à certaines conditions : passer de l'orthodoxie financière à une politique d'investissement public, accepter un endettement accru, y compris solidairement au plan européen, adopter une politique plus interventionniste et moins libérale de l'État, notamment par rapport au commerce mondial. Ce « Green Deal » européen ne pourra se matérialiser qu'à deux conditions : la première est la participation active des citoyens dans la définition de la trajectoire de changement ; la deuxième condition est la justice sociale pour contrecarrer la peur légitime de la perte d'emploi ou de l'aggravation des conditions de vie, qui est un frein au changement.

Gérard Mamet



(1) Terme de psychologie sociale, une **dissonance cognitive** est une tension interne ressentie par une personne soumise à des contradictions entre système de pensées, croyances, émotions et attitudes ou entre un comportement et des idées non concordantes.



Il faut sauver nos artistes locaux !

PASCAL COUPOT, LE REBELLE

La culture est bien mise à mal par la pandémie liée à la COVID 19. Je connais nombre d'artistes qui s'inquiètent pour leur avenir, car ils ne voient pas le bout de la crise. C'est pourquoi je me propose de rédiger des articles sur des artistes francs-comtois, à raison d'un par numéro de Feuille Verte, afin que nos lecteurs les découvrent et éventuellement participent à leur soutien en les faisant connaître et en achetant leurs œuvres. Je précise que, n'étant pas critique d'art, je ne donnerai que des avis personnels et que mes choix ne seront pas objectifs. Je laisse toute liberté à d'autres contributeurs de rédiger des avis différents.



20

Les touristes se font photographier à côté de *Jouffroy d'Abbans* qui, à défaut de son bateau à vapeur, observe les bateaux mouches tout près du pont Battant, à Besançon. Les lecteurs de la médiathèque Pierre Bayle contournent régulièrement *L'Arroseur arrosé* dans la cour du bâtiment. Quant aux Vésuliens, ils croisent *L'Avocat allant plaider* sur la place du Palais de Justice. Une gigantesque *Truite* vous invite à la pêche à l'entrée d'Ornans, pendant qu'une *Petite Fille au cartable* contemple le monument aux morts de Villers-sur-Port (70). Toutes ces œuvres implantées sur l'espace public sont de Pascal Coupot.

Qui est Pascal Coupot ?

Il est né le 18 octobre 1960 à Mulhouse. Cependant il a vécu toute son enfance en Haute-Saône, chez ses grands-parents, à la campagne. Là, il braconnait dans la rivière, pêchant des poissons avec des méthodes non conventionnelles, histoire de les revendre pour se faire un peu d'argent de poche. Il est certain que cette enfance a laissé une empreinte indélébile dans la façon de vivre de Coupot. Car il est resté très attaché aux forêts de Haute-Saône ainsi qu'à la rivière, notamment l'Ognon. C'est la raison pour laquelle il a choisi de s'installer à Cirey-lès-Belleveaux, sur un domaine d'un hectare au bord de l'eau. Il possédait ainsi la place pour y installer son atelier ainsi que des salles d'exposition. Il a suivi une formation artistique à l'École

régionale des Beaux-Arts de Besançon, dont il ne garde pas un souvenir impérissable. « *Ceux qui sont artistes avant d'y aller continuent de l'être et ceux qui ne l'étaient pas ne le deviendront jamais* », dit-il. Vous le devinez, Pascal Coupot n'a rien d'un personnage conventionnel, bien au contraire. Il est souvent irrévérencieux, conteste la politique et toute forme d'autorité, en paroles comme dans ses sculptures. Ses deux sujets de prédilection sont l'éternel féminin et l'abus de pouvoir.

Commençons donc par le sculpteur et ses femmes. Ses modèles féminins sont mes préférés. Ils

parlent à chacun d'entre nous. Les formes sont généreuses et douces ; ces femmes n'ont rien des squelettes de Giacometti ou des Vénus aux hanches très généreuses de la préhistoire. Ce sont des femmes plus ou moins jeunes, dont certaines ont un petit renflement du ventre ayant déjà connu la maternité, des seins qui ont allaité. Elles sont belles, tout simplement. La main a envie de toucher, d'épouser les courbes, de caresser. Le lissage est exceptionnel, le travail est d'une grande précision. Rien n'est laissé au hasard ; Coupot est méticuleux jusqu'au bout des ongles.



Beaucoup de ces statues, surtout celles de l'espace public, sont des bronzes. On n'imagine pas toute la polyvalence nécessaire pour parvenir à créer de telles œuvres. Coupot construit déjà une maquette en cire qui lui sert à prendre des repères. Il a créé un outil pour dimensionner en 3D, ce qui permet à l'œuvre d'avoir les proportions exactes. Il fabrique ensuite une armature en fer à béton. À partir d'un modèle vivant, il modèle sur ce support métallique sa sculpture originale en terre, qui sera ensuite moulée pour créer un modèle en plâtre. Puis il y a l'élaboration des moules, qui serviront ensuite au fondeur. C'est à la fonderie de Villers-sur-Port, en Haute-Saône, que l'artiste a trouvé le savoir-faire nécessaire pour couler ses modèles. Il reste ensuite un travail phénoménal à la sortie du four pour assembler les morceaux, poncer, lisser, patiner, etc. Il est nécessaire d'avoir de bonnes connaissances en chimie pour choisir et doser les produits avant de les utiliser. Coupot a appris tout cela en autodidacte. Une statue représente plus d'un millier d'heures de travail.

Les bronzes animaliers sont exceptionnels. Ils sont soit criants de réalisme, soit empreints d'humour, comme *L'Éléphantau faisant une crotte*. La causticité de Coupot ressort dans d'autres œuvres, tels *L'Homo Politicus* ou *Le Coup Dur*.



Il a construit lui-même deux fours de fusion qu'il a installés chez lui et qui lui permettent de couler des œuvres en bronze de petites dimensions sans passer par la fonderie. Vient alors le moment d'inviter des voisins et des amis pour qu'ils puissent assister au processus de fusion. La technique est la même que celle de nos ancêtres de l'âge du bronze. La température est très élevée, 1 200 degrés environ ; les manœuvres doivent être très précises car le bronze en fusion peut occasionner des brûlures très graves.

L'artiste ne travaille pas seulement le bronze ou le plâtre. Il s'est également lancé dans la céramique, dont fait partie le raku, procédé ancestral d'origine japonaise remontant à la fin du 16^e siècle. Cette technique servait à confectionner les bols pour la cérémonie du thé, dans une forme esthétique nouvelle apportée par la philosophie zen bouddhiste. Elle per-

met d'intervenir sur les pièces et leurs émaux à chaud, en les sortant du four à environ 1 000 degrés, pour les soumettre à de violents chocs thermiques et à de très fortes réductions. Ces diverses manipulations permettent l'obtention d'effets particuliers sur la terre et les émaux, comme les irisations et les lustres. Pascal a ainsi fabriqué beaucoup de boîtes, d'urnes, certaines inspirées de pièces anciennes, d'autres très drôles comme *La Poule aux Œufs d'Or*.



Les bijoux ont bénéficié d'un troisième feu, permettant des dépôts d'or, de platine et/ou de cuivre sur l'émail préalablement fondu.

Des œuvres qui dérangent

Coupot s'est attaqué à toutes les formes d'abus de pouvoir. La religion est épinglée, souvent sous la forme de curés boutonneux et ventripotents. Le personnage politique n'est pas épargné ; Yves Krattinger, président du Conseil départemental de Haute-Saône, en prend pour son grade. Jean-Louis Fousseret, l'ancien maire de Besançon, est représenté comme un monarque au pouvoir ; la Macronie est une tête de cochon avec des ornements. Il y a beaucoup d'allégories, comme *La LGV traversant la Haute-Saône*, ou bien *La Planche des Belles Filles*. Évidemment, cela n'est pas du goût des personnages visés et, comme ils font également partie de ceux qui décident et paient, les commandes publiques se sont faites rares, voire inexistantes.



L'atelier ou l'antre du maitre

On imagine volontiers ce lieu comme un bazar indescriptible. Ce n'est absolument pas le cas. La pièce est immense et très haute. On s'attend à y trouver un athanor et des cornues. Tous les pots contenant divers produits, dont certains très toxiques, sont rangés, étiquetés, du sol au plafond, sur des étagères. N'importe qui pourrait s'y retrouver. C'est un rangement à l'image du bois de chauffage soigneusement empilé à l'extérieur, dans les appentis joutant la maison. Coupot, qui veut déranger, interpeller, provoquer, se moquer des bonnes manières, est aussi un homme méticuleux, très ordonné.

Dans son programme pour les municipales, Anne Vignot proposait la création d'un « chemin des arts » jalonné de statues des personnalités féminines de Besançon. Ce serait l'occasion pour Pascal Coupot de revenir sur le devant de la scène. La ville y gagnerait en beauté. J'en appelle donc à nos élu.e.s pour qu'ils retiennent cette proposition.



En attendant, le public ne verra pas souvent les œuvres de l'artiste. Hormis les biennales de Besançon, Coupot refuse d'exposer dans le système marchand. Il n'entame pas de démarches commerciales qui lui permettraient de vendre car cela ne fait pas partie de son caractère. En revanche, il est tout à fait possible de se rendre chez lui, à Cirey. Pour visiter son exposition, c'est quand vous voulez. Il suffit de le prévenir :

Pascal Coupot – 6, rue de l'Église – 70190 Cirey-lès-Bellevaux

tél : 06 38 05 59 40 / 03 84 91 25 67

E-mail : pascal.coupot@laposte.net

Cirey-lès-Bellevaux, ce n'est loin ni de Besançon, ni de Vesoul. Cela peut être l'occasion d'une sortie dominicale. Ne vous en privez pas ! Allez-y et vous en reviendrez ravi.



Suzy Antoine

Où trouver EELV au plus près de chez vous ?

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas notre fonctionnement, sachez que l'organisation de base d'EELV s'appelle un **groupe local**. Il en existe certainement un près de chez vous. N'hésitez pas à contacter les personnes ci-dessous :

Doubs

- **Besançon** : réunions à Besançon

Claude Mercier : 06 38 90 29 23

Tilale El Yousfi : 06 45 18 33 81

eelv.fcomte@gmail.com

- **Le Haut-Doubs** : réunions à Pontarlier et à

Morteau

Michaël Chenevez : 03 81 49 58 52

eelv.hautdoubs@gmail.com / mickachen@yahoo.fr

- **Montbéliard** :

Odile Joannes : 03 81 92 92 44

odile.joannes@laposte.net

Haute-Saône

- **Lure — Vosges Saônoises** : réunions salle

Merlin - centre Schloeterer 70200 Lure

Marie-Claire Thomas : 06 80 51 18 17

- **Vesoul—Gray** : réunions à la mairie—rue des

Droits de l'Homme—70000 Noidans-lès-Vesoul

Alain Ropion : 06 74 90 62 77

Jura

- **Dole** : réunions à Dole

Marie-Agnès Chalumeaux : 06 70 11 31 21

Isabelle Nouvellon : 06 08 65 33 70

- **Lons-le-Saunier (et Haut-Jura)** : réunions au centre social— 2, rue de Pavigny— 39000 Lons-le-Saunier

Sarah Persil : 06 75 02 06 10

Anne Perrin : 06 42 39 04 25

Territoire-de-Belfort

- **Belfort** : réunions à la Maison du Peuple - place de la Résistance - 90000 Belfort

Alain Fousseret : 06 84 98 06 01

Vincent Jeudy : 06 88 22 88 97

Bulletin d'adhésion / dons

Un parti politique vit aussi des cotisations et des dons versés par ses adhérent-e-s.
C'est ce qui lui permet d'entreprendre des actions et de se faire entendre.

- Rappel : en adhérent, en coopérant ou en faisant un don, vous bénéficiez d'une réduction fiscale égale à 66 % du montant de votre versement.
- La loi limite à 7500 € par an les versements effectués à un parti politique par un particulier.
- Votre adhésion sera effective dès réception de votre paiement et après un enregistrement par les instances d'Europe Ecologie Les Verts de notre région, cela dans un délai de deux mois.
- Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant en vous adressant à : donneepersonnelles@eelv.fr



Homme Femme Date de naissance :
 Profession :
 Nom : Prénom :
 Numéro, rue :
 CP : Commune :
 Tél fixe : Tél portable :
 Courriel :

Europe Écologie Les Verts de Franche-Comté a mis en place l'adhésion à prix libre pour tout le monde.

Vous pouvez donc verser (si vous rencontrez des difficultés financières) n'importe quel montant à partir de ... 1 € !.

Pour votre information, le fonctionnement habituel d'EELV est assuré à partir de 36 € par an. C'est la part qui est reversée au national.

Le montant de la cotisation annuelle conseillé est égal à 10 % des revenus mensuels. (Par exemple, je gagne 1500 € / mois, ma cotisation annuelle devrait être de 150 €.)

Je choisis de payer par chèque (s).

Joindre 1 (ou chèques retirés les mois que vous indiquez au dos)
à l'ordre de : AF EELV-FC

Je choisis le virement bancaire.

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0123 8702 728
BIC : CCOPFRPPXXX

Je choisis de payer par CB au national
<https://eelv.fr/adherer/>

Nous ne proposons plus pour l'instant l'option du prélèvement automatique. En effet cette formule est devenue très onéreuse suite à une modification de la réglementation européenne (SEPA : espace unique de paiement en euros) et ne serait intéressante que si tous nos adhérent-e-s optaient pour cette solution.

Adhérent	ou	Coopérateur	ou	Donateur
Montant de ma cotisation:		Montant de ma contribution:		Montant de mon don :
		à partir de 20 €		
	euros		euros	euros

Nos coordonnées : Europe Écologie Les Verts de Franche-Comté—77, Grande Rue—25000 Besançon
Tél : 03 81 81 06 66
Mail: eelv.fcomte@gmail.com
Site : <http://franchecomte.eelv.fr>

FRANCHE - COMTÉ

EUROPE ECOLOGIE LES VERTS



Relooking et bonne année!

De nouveaux conteneurs de tri (verre et recyclables) ont été installés dans la Boucle de Besançon. L'aspect esthétique a été privilégié; des artistes bisontins ont été sollicités pour les habiller. Et en prime pour *la Feuille Verte*, un petit poème offert par des militants qui souhaitent garder l'anonymat.



esprit, révolution, aventure, magnifique, humanité, amour, fraternité, espoir, affection, espoir, fraternité, amour, humanité, aventure, magnifique, esprit, révolution, espoir, fraternité, amour, humanité, aventure, magnifique, esprit, révolution, espoir, fraternité, amour, humanité, aventure, magnifique

